VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN, | VENTES A L'ENCAN

# Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE

## VENTE EN PARTAGE

## PROPRIETES DE VALEUR AMELIOREES DU 3ème DISTRICT

Succession de A. Virgets, Jr., No. 99506 Cour Civile de District de la Paroisse d'Orleans, Division D.

## AUX ENCHERS JEUDI, 7 NOVEMBRE, 1912

**A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne**

1. 1634-1636 Avenue Gentilly, nouveau cottage double 4 chambres de chaque côté.
2. 1638 Avenue Gentilly, nouveau cottage simple, 4 chambres, un vestibule et une galerie de côté.
3. 1678-1680 rue Dupré, cottage double, 4 chambres de côté.
4. 1674 rue Dupré, cottage élevé, 6 chambres et un vestibule.
5. 2728 rue d'Abadie, un cottage simple, retiré, 4 chambres.
6. Intérêt dans un camp de pêche sur le Lac Pontchartrain

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur—JEUDI le 7 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par et en vertu d'un ordre daté du 20 septembre 1912 par l'Honorable Porter J. Parker, juge de la Division D, je procéderai de vendre à l'enchère publique des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. Un certain terrain dans le carré 1568, borné par l'avenue Gentilly, les rues Dupré, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant 30 pieds de face sur l'avenue Gentilly par 100 pieds de profondeur. Acquis de Nicholas Pretti, devant F. D. Charbonnet, notaire, le 25 août 1908. Livre des transferts 222, folio 195.

Les améliorations consistent en un nouveau cottage double 1634-1636 avenue Gentilly, quatre chambres de chaque côté, galerie, etc. Propriété rapportant un bon revenu.

2. Un certain lot dans le carré 1568, borné par l'avenue Gentilly, les rues Onzaga, Lapeyrouse et Dupré, désigné par la lettre P, sur un plan dressé par Unces Lewis, voyer de ville, daté du 5 novembre 1906, annexé à un acte de N. Pretti à A. Virgets, mesurant 21 pieds 3 pouces de face sur l'avenue Gentilly par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de Lapeyrouse de 92 pieds, puis 31 pieds sur la ligne se dirigeant vers Onzaga, puis mesurant 14 pieds 3 pouces sur la rue Onzaga et se dirigeant vers l'avenue Gentilly, puis 70 pieds 11 pouces sur une ligne se dirigeant vers la rue Lapeyrouse, puis 78 pieds 6 pouces sur son autre ligne de profondeur allant à la route de Gentilly ou elle rencontre sa ligne de face qui commence à une distance de 50 pieds 10 pouces de la rue Onzaga. Ledit lot P, est une partie du lot B, le plus près de la rue Onzaga, selon un plan dressé par Edgar Pilié, daté du 12 novembre 1904 acquis de N. Protti, le 10 novembre 1908, devant F. D. Charbonnet, notaire, Livre des transferts 320, folio 357.

Les améliorations sont un neuf et joli cottage simple 1638 avenue Gentilly, contenant 4 chambres, vestibule, galerie de côté, hangar, etc. Toujours loué.

3. Un certain lot dans le carré 1533 borné par les rues Dupré, d'Abadie, White et Onzaga mesurant 31 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face sur la rue Dupré par 100 pieds de profondeur, achetés de P. W. Anephol, et als, le 20 juillet 1906, livres des transfers 210 page 52.

Les améliorations consistent en un cottage double 1678 et 1680 rue Dupré, 4 chambres de chaque côté, toujours loué.

4. Deux lots dans le carré 1533, borné par les rues Dupré, d'Abadie, White et Onzaga, se touchant l'un l'autre mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 2 lignes de face sur la rue Dupré par une profondeur de 100 pieds, achetés de P. W. Anephol et als, par un acte devant Scott E. Beer, notaire public, le 20 juillet 1906, livres des transfers 210 page 53.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, 1674 rue Dupré, contenant 6 chambres, un vestibule, galeries de face et de côté, grand hangard etc. Propriété de rapport.

5. Un certain lot dans le carré 1533, borné par les rues d'Abadie, White, Dupré et Onzaga, mesurant 33 pieds de face sur la rue d'Abadie par 159 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acheté de Ed. Koch devant F. D. Charbonnet, notaire, le 12 juin 1906, livre des transferts 208, page 752.

Les améliorations consistent en un cottage simple retiré, 2728 rue d'Abadie, contenant 4 chambres, une galerie de face, hangar, etc. Propriété de bon rapport.

6. Une moitié d'intérêt dans un camp de pêche situé sur les eaux du Lac Pontchartrain.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur divisé en paiements égaux, représentés par billets de l'acquéreur portant intérêt à 7 0/0 par an, garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations pour le montant de la partie à crédit et devra transférer ses polices d'assurances au porteur des billets, les actes devront contenir la clause de non aliénation sans expertise et 5 0/0 pour frais d'avocat dans le cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de vente. L'acquéreur devra payer en plus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1912 et déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, et il n'aura droit aux loyers que depuis la date de signature des actes notariés de vente.

Le demi intérêt dans le camp de pêche sur le lac Pontchartrain sera vendu au cumptant.

Acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH, Encanteur.
BACCICH & DE MONTLUZIN,
801-803 Bâtisse Maison Blanche.
3 oct—3 6 20 27—nov 3 7

# Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

## Contenu d'une Boulangerie

## Meubles de ménage, Mulets et Charettes

### MARDI LE 15 OCTOBRE 1912, A 10:30 A. M.

### SUR LES LIEUX No 1343 RUE MUSIQUE.

### SUCCESSION D'ANDREW STEIN.

No 101,769—Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans— Division A

EN vertu et suivant un ordre rendu, daté et signé le 3 octobre 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, je procéderai à vendre aux enchères publiques, le MARDI, 15 octobre 1912, à 10 30 A. M., sur les lieux 1343 rue Musique, dans le Troisième District de cette ville.

Contenu de la boulangerie, lot de meubles de ménage, mulets, charrettes, harnais, etc., suivant l'inventaire enregistré

Conditions—Comptant sur les lieux.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.

4 oct—4 6 13 15

# Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 10 octobre 1912, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté du 19 septembre 1912 dans la Succession de Teresa Donnelly, No 101,424, sur les lieux No 8723 rue Poplar:

Un lot de meubles de maison, suivant inventaire.

Conditions—Comptant.

C. C. Friedrichs. Harold A. Moise, avocats.
29 sept—29 oct 3 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## JOLI COTTAGE SIMPLE,

### No 8723 RUE POPLAR,

### DANS UN JOLI VOISINAGE.

SUCCESSION DE MME TERESA DONNELLY.

No 101,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 24 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 septembre 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple No 8723 rue Poplar, retirée de la rue, contenant six chambres, bains et eaux de la ville, hangar, entrée de côté et etc., sur un certain lot de terrain, situé dans le Septième District de cette ville dans le carré désigné par le No 70 A, vieux plan de Carrollton, actuellement No 175, actuellement plan de ville, borné par les rues Aigle (autrefois Mary), Poplar (autrefois Cinquième), Mesnere et Jeannette, désigné par le numéro 6, et mesurant trente pieds de face à la rue Poplar (autrefois Cinquième), sur cent vingt pieds de profondeur suivant un plan annexé à un acte de vente fait par Jean Hoey à Arthur Wire, passé devant L. Herman, ancien notaire, acquis par Mme James Donnelly de Mlle Anna E. Davis, suivant acte de vente passé devant Jefferson C. Wenck, notaire, le 22 octobre 1906, enregistré dans le livre des Transferts No 213 folio 259.

Le voisinage est très bien amélioré et bien desservi par les cars électriques.

Conditions comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912.

En sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent au comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, Harold A. Moise, avocats.
22 sept—22 29—oct 6 13 20 24

# Ramsey & Danziger

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 10 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 19 septembre 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans la Succession de Charles Mayo, No 101,381, la propriété suivante décrite, à savoir—

Le demi-intérêt indivis dans un certain lot de terrain du Septième District de cette ville dans le carré No 35 borné par les rues Mississippi, Hillary, Adams et l'avenue Leake (autrefois Anne), désigné par le No 6 et mesurant trente pieds, six pouces et huit lignes de face à la rue Mississippi, sur cent cinq pieds, sept pouces de profondeur ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du montant de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred. Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
22 sept—22 —oct 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Au plus haut enchérisseur

UN SIMPLE COTTAGE, 3139 AVENUE Washington sur deux grands lots, Succession de Jacob Sill, No. 101,063 Cour Civile de District, Division E. Par Ramsey et Danziger, bureau 341 rue Carondelet, C. A. Ramsey, encanteur, le jeudi 31 octobre 1912 à la bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne sera vendu aux enchères publiques en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 25 septembre 1912 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour Division A, maintenant absent en congé, dans le cas ci dessus intitulé et numéroté et à moi adressé, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terrain avec les bâtisses et les améliorations situés dans le dixième district, carré 432, bornés par les avenues Washington et Upperline et les rues Roman et Derbigny, désignés par les Nos 7 et 8, plan par Edgar Pilié, voyer, du 8 juillet 1901, mesurant chacun 30 pieds de face sur l'avenue Washington par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 8 commence 23 pieds 3 pouces et 7 lignes du coin de Roman et Ave Washington.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et l'acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, 10 0/0 d'un ordre signé le 20 septembre 1912, adressé à PETER GALLAGHAR, encanteur, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, juge agissant de la Division A actuellement en congé. Le MARDI, 29 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, je vendrai la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, dépendances, privilèges, qui en dépendent ou qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No. 366, borné par les rues Magnolia, Locust, Troisième et Quatrième, désignés par les Nos 14 et 15 sur un certain plan lithographique dans le livre des plans de propriété de Succession de Jno. Davidson, et autre propriété annexé à un acte de vente en l'étude de W. J. Castelle, ancien notaire en cette ville, Les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Magnolia, la même largeur en arrière sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui fut acquise par Thomas Eagan, suivant acte devant J. Zepk Spearing, notaire daté du 13 juillet 1892, Livre des transferts 144, fo. 229, et ladite vente fut ratifiée suivant acte devant Bernard Titche, notaire, daté du 3 avril 1893, Livre des transferts 150, fo. 235.

Conditions.—

Un tiers ou plus au comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit d'un an, ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représenter par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non allenando et toutes les clauses de sécurité usuelles. 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1912.

Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
26 sept—26 29—oct 6 13 20 27 29

# Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 10 octobre 1912, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté du 19 septembre 1912 dans la Succession de Teresa Donnelly, No 101,424, sur les lieux No 8723 rue Poplar:

Un lot de meubles de maison, suivant inventaire.

Conditions—Comptant.

C. C. Friedrichs. Harold A. Moise, avocats.
29 sept—29 oct 3 10.

# Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE THOMAS EAGAN ET EPOUSE.

No 101,403—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

LE DOUBLE COTTAGE Nos 2615-20 rue Magnolia, entre les rues Troisième et Quatrième et le lot adjoignant.

Succession de Thomas Eagan et épouse—No 101,406—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—En vertu d'un ordre signé le 20 septembre 1912, adressé à PETER GALLAGHAR, encanteur, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, juge agissant de la Division A actuellement en congé. Le MARDI, 29 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, je vendrai la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, dépendances, privilèges, qui en dépendent ou qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No. 366, borné par les rues Magnolia, Locust, Troisième et Quatrième, désignés par les Nos 14 et 15 sur un certain plan lithographique dans le livre des plans de propriété de Succession de Jno. Davidson, et autre propriété annexé à un acte de vente en l'étude de W. J. Castelle, ancien notaire en cette ville, Les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Magnolia, la même largeur en arrière sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui fut acquise par Thomas Eagan, suivant acte devant J. Zepk Spearing, notaire daté du 13 juillet 1892, Livre des transferts 144, fo. 229, et ladite vente fut ratifiée suivant acte devant Bernard Titche, notaire, daté du 3 avril 1893, Livre des transferts 150, fo. 235.

Conditions.—

Un tiers ou plus au comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit d'un an, ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représenter par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non allenando et toutes les clauses de sécurités usuelles. 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1912.

Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
26 sept—26 29—oct 6 13 20 27 29

VENTES A L'ENCAN.

# Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Grand et Attrayant Cottage 1234 avenue Henry Clay.

Aux enchères MARDI, le 8 octobre à midi. Succession d'Isabel Pulum, épouse d'Arthur C. Norcross.

No 101,390—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King juge de la Divi. B, maintenant absent en conge, signé le 6 septembre 1912, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le MARDI 8 octobre 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Henry Clay et les rues Perrier, Prytanée et Calhoun, lesdits lots étant désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par E. W. W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 2 avril 1893, et attaché à un acte passé devant Fred Zengel, le 18 mai 1893, et d'après lequel les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Lot No 1 forme le coin de l'avenue Henry Clay et la rue Prytanée et mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et face à la rue Prytanée de 132 pieds 8 pouces et 2 lignes et quart et une profondeur sur l'autre ligne de côté e séparant du lot No 2 de 133 pieds 1 1/2 ligne et une largeur sur l'arrière de 28 pieds 11 pouces et 3 1/2 lignes. Lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur l'avenue Henry Clay par une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 1 de 133 pieds et 1 1/2 ligne et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 3 sur ledit plan de 133 pieds 4 pouces et 3/4 d'une ligne et une largeur sur l'arrière de 28 pieds 11 pouces et 3 1/2 lignes.

2° Un certain lot de terre avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, et le touchant, lequel lot est désigné par le No. 3, et lequel dit lot No. 3 mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 28 pieds 11 pouces et 3 1/2 lignes de largeur sur l'arrière, par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Prytanée de 133 pieds, 4 pouces et 3/4 de lignes, et une profondeur de sur la ligne de côté vers la rue Perrier de 133 pieds 8 pouces.

3° Une certaine bande ou parcelle de terrain située dans le même carré que les propriétés premièrement et secondement décrites ci-dessus, adjoignant la propriété ci-dessus décrite; lot No 3, étant une parcelle du lot No 4, adjoignant le lot No 3 et mesurant 10 pieds de face sur l'avenue Henry Clay par 133 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne la séparant du lot No 3 et 133 pieds, 9 pouces sur l'autre ligne de côté la séparant de l'autre partie du lot No 4.

La propriété décrite ci-dessus avec les améliorations qui s'y trouvent forme un terrain.

Conditions — A savoir: Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés avec sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale avec lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec pacte de "non alienando" et confession de jugement, procès exécutoire et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente ou crédit de cette ville; cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'assurance devant être transférée au porteur des billets.

Les taxes pour l'année 1912 devront être payées au pro rata. L'acte de vente devra être passé devant Mayer S. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur et un dépôt de 10 0/0 fait au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.
W. N. Westerfield, avocat.
8 sept—8 15 22 29—oct 6 8

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alexander J. Parlongue vs Harry Externstein.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. No 54,538—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. juge de la Div. B, agissant pour le juge de la Div. C, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 10 octobre 1912, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 Piano Werlein No 29,233 et un tabouret, 1 ameublement de salon, cinq pièces, en peluche verte. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. M. V. LARESCHE Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Benjamin Ory, avocat pour le demandeur.

29 sept—29—oct 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Beck Co. Ltd. vs Joseph Falco.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 54 686 — Par un writ de fieri facias à adressé par l'Hon. Juge de la Division B de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques à mon entrepôt Nos 727-731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 14 octobre 1912, à 11 heures du matin de la propriété décrite ci-dessus, à savoir: 1 baril de Gin réservé, 1 caisse de Congress Hall Whiskey contenant 11 bouteilles, 1 caisse de Pepper Whiskey contenant 11 bouteilles. Saisis dans le cas ci dessus intitulé et numéroté selon l'inventaire à mon bureau. Conditions-Comptant. M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—Iwing R. Saal, avocat pour la demanderesse.

3 oct—3 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomas F. Hill versus Mme Lucille Thompson, Vve de Louis LeBlanc et F. LeBlanc.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans.—No 53 439.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 10 octobre 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano Werlein No 25,948, 1 tabouret, 1 dessus de piano, 2 berceuses en bois, 2 tables de milieu, 1 armoire à glace, 1 petite table ovale, 1 glacière, 1 garde-manger, 1 table de cuisine, 2 statues en plâtre, 1 toilette à glace, 1 lavabo à glace. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, selon inventaire en mon bureau. — Conditions —Comptant.—M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Geo. Unterreiner, avocat pour le demandeur.

29 sept—29—oct 5 10

### AVIS AUX CREANCIERS

A. P. J. Segassie vs Great Southern Petroleum Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 96,239—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. P. J. Segassie et E. E. Baker, Receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—W. V Seeber et H. C Gage, J. Jack Spearing, avocats.

3 oct—3 7 13

### AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles Kauffman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 101,799 — Division A—Attendu qu'Emile Welty, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Kauffmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la susdite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel, Thomas, Suthen & Lozenis, avocats.

27 sept—27—oct 1 6


# SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

# HYDE PARK HOTEL

## A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

## PRIX MODÉRÉS.

# Blowing Rock

## GREEN PARK HOTEL.

## Au sommet de la Montagne Blue Ridge

### 4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

—.o:—

### La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

## GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

# The 'Allenburys' Foods

## Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

## Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.


## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Thomas Enright.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 101,788 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Enright, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Legier & Gleason, avocats.

5 oct—5 9 14

Succession de Chas. M. Cummings.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,223—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William J. Cummings, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, et Daniel J Murphy, avocats

1 oct—1 5 10

Succession de ISAAC DELGADO

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No. 99 204 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte mensuel présenté par George W. Boutcher Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires pour le mois de juin 1912 de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond Jr, avocat.

1 oct—1 5 10

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,204. Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte mensuel présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaire pour le mois d'août 1912, de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — John Dymond Jr., avocat.

1 oct—1 5 10

Succession del Francesca Termini, épouse de Francesco Barone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 100,283—Division E.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Francesco Barone, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.— U. Marinoni Jr, avocat.

1 oct—1 5 10

Succession de Mme Alice Wheeler, veuve de James Sherwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 100,456—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Toomey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, et Daniel J Murphy, avocats

1 oct—1 5 10

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,204 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte mensuel présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaire pour le mois de mai 1912, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond, Jr avocat.

1er oct—1 5 10